

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	15

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
22 Mars 1873.

Chronique générale.

Le *Sicéle* affirme que le gouvernement vient de fixer définitivement au 27 avril prochain les élections législatives dans les dix départements qui ont des sièges vacants à l'Assemblée.

Les ministres des finances, de la guerre, des travaux publics, de la marine, ont été entendus par la commission du budget sur le compte de liquidation. Le compte se compose, en recettes, de 772 millions, et de semblable somme en dépenses. Il modifie notablement le premier compte présenté en 1872.

La commission a décidé que le gouvernement serait invité à déposer sur le bureau de l'Assemblée le nouveau projet, afin qu'elle en soit régulièrement saisie et qu'elle puisse définitivement statuer et proposer une résolution à l'Assemblée.

Des explications fournies par les ministres il résulte : que les diamants de la couronne ne seront pas vendus ; que l'État ne participera pas pour une obole à la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville ; et que, cette année, on ne s'occupera que des réparations de gros œuvre au Louvre.

La commission relative à la reconstruction de la colonne Vendôme a terminé hier son travail. Elle a décidé que le monument serait reconstruit tel qu'il était au moment de sa destruction. Cette résolution forme l'article 1^{er} du projet.

L'article 2 est ainsi conçu :

« Une inscription constatera la date de la destruction et celle de son rétablissement.

— Dans les considérants, la commission exprimera le vœu que le sieur Courbet soit déclaré civilement responsable, comme ayant participé à la destruction de la colonne. Elle demande également que des fonds spéciaux soient votés pour la réédification et qu'ils ne soient pas compris dans les allocations demandées pour la reconstruction de tous les monuments détruits. »

Paris-Journal remarque dans le traité de libération une particularité du formulaire, qui ne doit pas passer inaperçue.

L'empereur d'Allemagne reconnaît, bien entendu, le Président de la République française. Mais qu'en outre de ce Président il existe une République française, c'est ce que l'empereur d'Allemagne ne semble pas vouloir concéder.

Il est expressément noté, suivant la coutume, dans le préambule du traité, que M. de Gontaut-Biron est muni des pouvoirs de M. le Président de la République française comme M. le prince de Bismark de ceux de S. M. l'empereur d'Allemagne. Mais M. de Gontaut-Biron est qualifié « d'ambassadeur de France », tandis que M. de Bismark est qualifié de « chancelier de l'empire germanique » et non de l'Allemagne.

Dans tout le dispositif du traité, le mot de République française disparaît ; on ne trouve que le mot de France.

Depuis trois jours, toutes les feuilles ministérielles s'évertuent à nous démontrer qu'il n'y avait que la République qui pût remporter une victoire comme la convention de Berlin ; et cette convention de Berlin affecte d'ignorer jusqu'au nom de la République.

La République française a beau crier : « Je paye, donc je suis. » L'empereur d'Allemagne écoute le son des écus tombant dans sa caisse, et il n'entend pas la voix de la République.

Il paraît au surplus que le mot « république » n'a pas cours dans le commerce de l'Europe, de cabinet à cabinet.

Même M. de Rémusat, ce républicain si

farouche, correspondant avec un autre républicain, vient de le supprimer, sans autrement de cérémonie.

Sa curieuse réponse au memorandum de M. Castelar traite des rapports « de la nation française » avec « la nation espagnole. » Mais de la République espagnole et de la République française, pas un mot !

L'Agence Havas dément en ces termes la prochaine présentation des projets de lois constitutionnels :

« Tous les bruits donnant comme imminente la présentation par le gouvernement des projets relatifs à une seconde Chambre et à la loi électorale sont prématurés. Les questions qui se rattachent à ces projets sont trop graves et trop nombreuses pour que le gouvernement ait déjà pu les résoudre. »

D'autre part, on lit dans la *Patrie* :

« Nous recevons, sur les intentions du gouvernement, des renseignements intéressants relativement aux vacances et à la présentation des divers projets de loi en élaboration. Bien qu'ils nous viennent de source sûre, nous les donnons sous toutes réserves. »

Le gouvernement ferait en ce moment tous ses efforts pour que les vacances se poursuivent jusqu'au 10 mai.

À la rentrée, la Chambre recevrait communication de trois projets de loi : 1^o Loi électorale ; 2^o Constitution de la seconde Chambre ; 3^o Règlement sur la transmission des pouvoirs publics pendant l'intérim des deux Assemblées.

Viendraient après : l'examen des traités de commerce, le vote sur une partie du budget rectificatif de 1874, le vote du budget rectificatif de 1873.

Le 5 septembre, une fête nationale serait célébrée par toute la France en l'honneur de la libération du territoire.

Cette dernière disposition n'est pas en

core arrêtée dans l'esprit de M. Thiers ; mais le Président en a émis la pensée. »

Plusieurs journaux annoncent que l'affaire Bazaine pourrait bien aboutir à une ordonnance de non-lieu. On sait que M. Thiers n'a jamais cru à la culpabilité du maréchal Bazaine, et il considère ce procès comme déplorable au point de vue politique.

Ce qui est certain, c'est que les mesures de précaution sont moins rigoureuses. On lit à ce sujet dans les communications de l'Agence Havas :

« On s'occupe beaucoup du procès Bazaine et on représente cette affaire comme entrée dans une phase nouvelle. »

Il n'y a, à ce sujet, rien de décidé, ni quant à l'issue du procès, ni quant à la composition du conseil de guerre, ni quant au lieu et à l'époque de sa convocation. L'instruction est terminée ; les pièces ont été remises entre les mains du général Pourcet.

Le secret n'étant, dès lors, plus nécessaire pour la bonne conduite de l'instruction qui est terminée, il est naturel que le séquestre du maréchal soit moins rigoureux, et que ses communications avec le dehors soient plus faciles et qu'il ne soit plus aussi strictement soumis à un régime que l'intérêt de la justice et les règles ordinaires ont seuls jusqu'ici commandé. »

On lit dans la *Correspondance Havas* :

« Quelques journaux parlent de rixes qui auraient eu lieu, dans les départements occupés, entre la population et les militaires allemands. »

On donne à ces faits une gravité et une importance qu'ils n'ont pas. Il n'y a pas eu de rixe.

Que quelques habitants, en apprenant leur prochaine délivrance, aient témoigné leur joie assez hautement, le fait est probable ; mais il n'y a pas eu de conflit, et tout

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES NAUFRAGÉS

DE LA CYBÈLE

NOUVELLE.

III. — LE SINISTRE.

(Suite.)

Attendrie jusqu'aux larmes par la généreuse proposition qui lui était faite avec franchise et simplicité, Angélie répondit : — Cette horreur de l'exil, ce besoin de revoir mon pays, je les ressens déjà. Dans quelques mois, quand vous reviendrez, peut-être me croirai-je trop indissolublement liée avec ceux qui m'attendent pour que ma conscience me défende de vous dire, quelque malheureux que soit mon sort : « Emmeinez-moi. » Ah ! poursuivit-elle avec l'expression du profond regret, si, près de la subir, Dieu voulait m'épargner l'épreuve qui m'est réservée, vos filles n'auraient pas d'institu-

trice plus assidue à ses devoirs, d'amie plus dévouée.

Le capitaine comprit le vœu de la jeune fille ; il réfléchit un moment, puis, lui tendant la main, il ajouta :

— Elle vous sera épargnée, cette épreuve que vous craignez. Ce n'est plus seulement comme passagère que vous allez continuer à demeurer ici, vous êtes la protégée, l'enfant d'adoption du capitaine Pradère.

Quelques jours plus tard, la *Cybèle* se dirigeait vers la Nouvelle-Calédonie.

Un matin, le temps qui jusque-là avait été beau devint sombre tout-à-coup et la mer fortement agitée. Il ventait grand vent.

Cavaillon sifflait comme les mouettes crient en prévision de l'orage, Jean la Riolle assemblait en paquet ses effets les plus précieux et s'attendrissait à l'avance sur les scènes de désolation qui ne pouvaient manquer de se passer à bord si effectivement la tempête survenait ; Mouche-à-Miel ne riait plus ; il avait en ce moment le courage et le sang-froid d'un homme ; les yeux fixés sur Clovice et sur Rémoulade, il attendait d'eux

un signe de commandement.

Le capitaine, fort calme en apparence, s'occupait des moindres détails de la machine et de la voilure.

Le second prenait les airs importants d'un homme qui se dit : « Vienne un accident qui nous prive de notre commandant, je saurai bien nous tirer d'affaire. »

Il était évident que le péril menaçait, car le silencieux Cavaillon sifflait de plus en plus faux.

Fritz Schaffausen et Karl Pfeunig quittèrent leurs familles sous prétexte de se dégoûter par l'exercice, mais en réalité pour savoir ce que pensaient du temps les marins de la *Cybèle*.

Ces robustes Alsaciens, forts comme des hercules et doux comme des agneaux, compaient en cas de besoin offrir leurs services ; mais dans la crainte d'effrayer Gretchen et Lisbeth, ils riaient en marchant et semblaient s'égayer au récit de quelque bonne histoire.

Aussitôt qu'ils jugèrent s'être assez éloignés pour que leurs femmes ne pussent plus

les apercevoir, ils se prirent silencieusement les mains ; leur regard fixe et la longue étreinte les convainquirent de leur double appréhension.

Karl et Fritz ne parlaient guère, mais ils savaient bravement agir. Leur intelligence ne dépassait pas une moyenne modeste, mais on pouvait compter sur leur fidélité à la parole donnée, sur leur obéissance à une consigne. Tous deux cherchèrent Cavaillon, et, l'ayant rencontré, ils lui dirent :

— Si vous avez besoin de nous, n'oubliez pas que nous sommes là.

— Je m'en souviendrai à l'occasion, répondit le marin.

— N'avez-vous rien à nous commander, pour commencer ?

— Éloignez vos femmes et vos enfants ; il ne faut pas que les hommes soient gênés dans la manœuvre.

Fritz et Karl s'empressèrent de gagner la partie du navire où se tenaient les enfants et les femmes. Lisbeth et Gretchen, les yeux fixés sur le ciel noir, se sentaient opprimees ; sans comprendre encore l'imminence

porte à croire, le passé en est garant, que les populations qui ont supporté jusqu'ici l'occupation avec tant de dignité, ne se départiront pas, à la dernière heure, de cette dignité et de ce calme que commandent plus que jamais les circonstances. »

D'après l'Agence Havas, il résulte des avis de Nancy, Vesoul, etc., que sur aucun point des départements occupés la nouvelle de la prochaine libération du territoire n'a produit de manifestations hostiles aux Allemands. A Nancy seulement, deux individus qui avaient insulté des officiers allemands ont été arrêtés.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

On lit dans une correspondance de *Paris-Journal* :

Le chaos seul continue de régner dans toutes les sphères sociales. La Chambre, qui devrait donner l'exemple de la modération et de la conciliation, si tant est qu'elle veuille prolonger indéfiniment son existence illégale, offre le tableau le plus pitoyable, le plus navrant qu'on puisse rêver.

Chacune de ses séances ressemble à une scène de vaudeville. Les fameux radicaux surtout se font remarquer par leur attitude et leurs prétentions ridicules.

Après avoir, les premiers, désorganisé l'armée, ruiné le faible crédit dont jouissait encore l'Espagne à leur funeste avènement, les voilà s'érigeant en censeurs solennels du moindre petit incident qui se produit.

M. Castelar n'a pu souffrir davantage une telle imprudence, et il leur a lancé hier cette sanglante apostrophe :

« Messieurs, la vérité est que nulle Chambre au monde ne se conduit comme celle-ci ; aucune, en effet, ne crée un gouvernement pour lui cracher bientôt à la face, pour le dénigrer et le souffleter, le vilipender comme vous faites avec nous. Si nous ne vous inspirons pas confiance, si nos personnes ne vous présentent pas les garanties suffisantes au maintien de l'ordre, renversez-le ! mais n'affaiblissez pas son autorité si vous voulez lui réclamer de l'énergie. »

Où les radicaux devraient avoir la pudeur de regagner leurs foyers, ou bien prêter un loyal concours à l'aplanissement des difficultés de toute nature qui surgissent à chaque instant pour le gouvernement central : toute autre chose de leur part est inconcevable.

Trois ministres, MM. Tutau, Chao et le général Acosta, n'attendent que le retour de M. Figueras, de Barcelone, pour présenter leurs démissions, avant quinze jours d'exercice du pouvoir : jugez par cette simple donnée comme ce pouvoir doit être attrayant et délicieux !

Ces démissions se fondent, partie sur la

situation générale du pays, partie sur l'impossibilité de satisfaire les exigences des frères et amis, qui tous veulent des postes, et des postes lucratifs.

Le voyage de M. Figueras en Catalogne n'a produit que peu ou point de résultats ; les compatriotes du président du pouvoir exécutif ne veulent entendre parler que de république fédéraliste, que de licenciement de l'armée et que d'indépendance de leur ancien comté.

A son arrivée à la gare de Barcelone, des groupes tumultueux ont intimidé l'ordre à M. Figueras de coiffer le bonnet phrygien, sous peine d'être suspect à la République du peuple et des prolétaires : en homme sérieux ; il s'est refusé à pareil enfantillage ; mais ce refus a grandement porté atteinte à sa popularité. Les soldats ne sont pas plus révérencieux vis-à-vis du général Contreras, républicain pourtant.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE GÉNÉRAL LEMOINE A QUIBERON.

(Voir l'Écho du 2 janvier 1866.)

La *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou*, publiée sous les auspices du Conseil général de Maine-et-Loire, suivant son spécimen, cette revue, disons-nous, donne dans sa première livraison de 1873, pages 56 à 75, un article intitulé : *Les Victimes de Quiberon, d'après le manuscrit du général Lemoine, signé Joseph Denais.*

Le manuscrit en question n'a rien de curieux, rien d'original par lui-même ; c'est tout simplement un état nominatif des émigrés pris à Quiberon, les armes à la main, et jugés par la commission militaire établie, selon les lois de l'époque, par le général Hoche.

Notre compatriote Lemoine, oncle maternel de M. l'abbé Lamoureux, chanoine capitulaire du diocèse d'Angers, qui l'avait en haute estime, allié de plusieurs de nos concitoyens, fut chargé par son chef, Hoche, d'exécuter les arrêts de cette commission. « Le sort des prisonniers », dit M. Thiers (1), « ne le regardait plus (Hoche) : que pouvait-il pour eux ? Les lois existaient, il ne pouvait les annuler. Il en référa au Comité de salut public et à Tallien. » Plus loin, le même historien ajoute : « Le Comité de salut public ordonne l'application des lois, et certes, il n'y avait pas de montagnards dans son sein ; mais il sentait l'impossibilité de faire autrement. Une commission, réunie à Vannes, fut chargée de distinguer les prisonniers enrôlés malgré eux de véritables émigrés. Ces derniers furent fusillés. Les soldats en firent échapper le plus qu'ils purent. Beaucoup de braves gens périrent ; mais ils ne devaient pas être étonnés de leur sort, après avoir porté la guerre dans leur pays et avoir été pris les armes à la main..... »

Tels sont les tristes effets de la guerre civile !!!

(1) Tome 7, *Révolution française.*

Ceux qui liront le manuscrit du général Lemoine verront qu'il sut accomplir son devoir en noble et vaillant soldat et non en révolutionnaire exalté, féroce par principe au par besoin.

Ce jugement, qui convient à un Carrier, tombe devant le simple résumé en chiffres fait par le général : sur 9,445 noms qui composent l'Etat, 743 seulement furent passés par les armes.

Mieux vaut apprécier ces chiffres et leur éloquence que de relever des fautes d'orthographe dans des noms propres ; ces fautes, elles sont commises de nos jours par des gens plus lettrés que ne put l'être en son temps l'auteur du manuscrit.

Aussi, ces exagérations de l'esprit de parti, nous les eussions passées sous silence, si chaque jour, dans notre musée, les étrangers n'interrogeaient nos concitoyens sur le portrait d'un général qui décore l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sur les armes d'honneur déposées dans l'une des vitrines de cette salle. Ce portrait, c'est la figure de Lemoine ; ces armes sont le prix de ses faits d'armes.

Du reste, l'écrivain de la *Revue d'Anjou* est en contradiction avec lui-même : il fait un grief à Lemoine de ses plus grands talents militaires.

Il dit, page 57 : « D'abord chargé par Canclaux d'amener des renforts au jeune et brillant général Hoche, il dirigea lui-même l'attaque du 16 juillet, après avoir improvisé les fourneaux à boulets rouges qui devaient servir contre la flotte anglaise. » Oui, oui ! il fit cela, et Hoche donna l'ordre à Canclaux de lui envoyer Lemoine pour tenter un suprême effort contre les Anglais qui soutenaient les ennemis de la patrie. M. Thiers écrit : « Il (Hoche) pria Canclaux qui veillait toujours sur Charette et Stofflet, de lui envoyer par Nantes et Vannes le général Lemoine avec du secours. » Hoche ne s'était pas trompé dans son choix ; il lui fallait un caractère énergique, intelligent et d'initiative pour emporter d'assaut la presqu'île de Quiberon avec ses troupes : « Foudroyés », dit l'auteur de la *Vie de Hoche* (1), « de front par les batteries du fort, sur les flancs par les chaloupes et les frégates anglaises, les troupes s'étonnent un instant et font un mouvement rétrograde. L'instant d'après elles sont ralliées ; mais il n'était plus temps, l'entreprise paraissait manquée, et la plus grande partie d'entre elles reprenait tristement le chemin de ses lignes, quand tout-à-coup un bruit sourd se fit entendre, etc..... »

Ces fourneaux, ces boulets rouges qu'on lui reproche d'avoir inventés, Lemoine les avait lancés sur les batteries du fort, sur les canonnières anglaises ; il avait ralenti leurs feux, et une colonne de ses troupes avait pénétré dans le fort. Par un éclair du génie de la guerre, notre compatriote avait ainsi sauvé l'armée française, il avait répondu à l'attente de Hoche, son chef, et décidé la victoire.

« Les fruits que le gouvernement retira de la victoire de Quiberon », ajoute l'historien de

(1) Rousselin, à Paris, an VIII, et chez tous les libraires.

« Hoche, furent inappréciables ; les magasins tombés à notre pouvoir étaient abondamment garnis d'armes, de munitions de guerre, d'effets d'habillements, de vivres, etc. Hoche en confia la garde à la probité du général Lemoine, dont la valeur avait contribué puissamment à les conquérir. »

Tel est l'homme, le grand militaire, le vaillant Saumurois dont l'auteur des *Victimes de Quiberon* dénature le caractère, et cela sur le vu d'un manuscrit qui constate simplement l'exécution d'un arrêt de justice, l'accomplissement d'un devoir.

Loin de ternir la gloire du général Lemoine, ce manuscrit rehausse son caractère ; lieutenant de Beaurepaire en 1792, lieutenant de Hoche en 1795, défenseur de Mézières en 1814, il sut toujours, comme eux et à leur exemple, servir son pays.

PAUL RATOUIS.

Les nominations suivantes viennent d'avoir lieu dans le personnel administratif des établissements pénitentiaires :

M. Alphonse Marquet, ancien directeur de la maison centrale de Fontevault, actuellement directeur de la maison de Beaulieu, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

M. Rollin, directeur de la maison de Gailion, est nommé à celle de Beaulieu ;

M. Danet-Duplan, directeur de la maison de Rennes, est nommé à celle de Gailion ;

M. Eugène Marquet, ancien directeur de la colonie de Saint-Hilaire, actuellement directeur du dépôt des détentionnaires établi au Port-Louis, est nommé à Rennes ;

M. Ferré, inspecteur de la maison de Beaulieu, est nommé directeur au Port-Louis.

Incessamment, le dépôt du Port-Louis sera évacué et les détenus seront tous transférés à Thouars, et non à Tours, comme, par erreur, le disait le *Petit Journal*, dans son numéro du 18.

Nous avons donné hier le compte-rendu de la fête de Notre-Dame-des-Ardilliers et la bénédiction du chemin de Croix par M^{gr} Freppel. Voici en quels termes le R. P. Collienneau, supérieur de la maison des Missionnaires, a présenté ses premiers hommages publics à notre vénérable évêque :

Monseigneur, s'il a été un jour remarquable pour cette ville, et dont la génération actuelle ne perdra pas le souvenir, c'est celui où, à la tête de toute la population religieuse de Saumur, qui vous suivait avec enthousiasme, vous vîtes consacrer votre diocèse, et Saumur en particulier, à l'auguste Mère de Dieu, dans ce vénéré sanctuaire, où depuis des siècles elle se plaît à multiplier les traits de sa puissance et de sa bonté.

C'était le 22 novembre 1870 ; et nous savons qu'alors, après cent combats, où la France avait vu tomber ses vaillantes phalanges sans succès, mais non sans gloire, les ennemis allaient envahir les provinces de l'Ouest ; nous savons qu'il ne restait plus aucune digue capable de résister à ce torrent débordé, qu'en un mot toute espérance humaine avait disparu.

Bridois, Candeil et Aubersac trouvèrent, avant que le capitaine leur dît, que leur présence était non-seulement inutile, mais qu'elle pouvait devenir embarrassante, et spontanément ils allèrent se réfugier dans le salon.

Pour André Kernel, il demanda et obtint la permission de rester sur le pont afin d'étudier les péripéties de la tempête.

Quant à l'abbé Marc, que le capitaine invitait aussi à s'éloigner, il répondit que son poste, comme celui du soldat, était au milieu du danger.

Immobilisés au pied d'un mât, Karl et Fritz attendaient que leur force musculaire devint nécessaire au service du navire ou au salut commun.

A peine les autres personnages avaient disparu que l'orage fondit sur la *Cybèle* avec une violence extrême, arrachant la toile, diminuant cependant autant que possible, et emportant les agrès.

Mouche-à-Miel courait dans la mâture, hardi comme un vieux matelot ; Cavaillon surveillait les roues du navire.

(La suite au prochain numéro.)

du danger, elles tremblaient et murmuraient une prière. Roschen et Christine se tenaient enlacées ; le petit Ludwig se cachait dans les bras de sa mère.

Clovice et Rémoulade se multipliaient, attentifs aux ordres transmis, l'oreille au guet, l'œil constamment interrogateur. Tous deux comprenaient, à la violence du vent et aux soubresauts de la mer, que la tempête ne tarderait pas à éclater dans toute sa force.

Préoccupé du salut de son navire et de la responsabilité qui pesait sur lui, le capitaine consultait la boussole et la carte marine.

Les passagers, selon leur caractère, gardaient des attitudes différentes.

Kernel se réjouissait à l'approche d'un spectacle grandiose, et il attendait l'orage à qui il allait devoir le spectacle d'une splendeur nouvelle pour lui ; le danger ne pouvait lui causer aucun effroi ; sa nature aventureuse, hardie jusqu'à la témérité, se plaisait à l'attente de l'imprévu.

L'abbé Marc, recueilli, pria pour lui et pour ses frères.

Thomas Candeil et Aubersac s'occupaient,

ce dernier à tracer quelques chiffres sur son portefeuille, l'autre à songer aux moyens de sauvetage et la façon dont le capitaine administrerait, c'est-à-dire distribuerait l'emploi de ses hommes si l'heure suprême du péril venait à sonner.

Angélie se trouvait seule sur le pont auprès d'Anacharsis Bridois ; André, possédé par le sentiment de son art, l'oubliait en ce moment.

Le savant, doux comme la jeune fille, mais plus craintif, regardait avec terreur s'élever les vagues furieuses, et frissonnait à la pensée que dans quelques heures peut-être cette eau profonde lui servirait de tombeau.

Enfin, Pradère parut sur le pont ; son front était calme, son regard assuré, et sa voix gardait son timbre sonore ; mais à l'aspect de la jeune fille il sourcilla, un léger nuage troubla sa vue, et en s'adressant à elle il eut la voix quelque peu tremblante.

— Pauvre enfant, lui dit-il, je me reproche amèrement aujourd'hui de vous avoir exposée à un péril auquel vous eussiez échappé

si, comme je le devais, je vous avais débarqué à Port-Jackson ; vous seriez en sûreté, maintenant.

— Je me sentirais alors bien plus condamnée, répondit-elle.

— Ainsi, quoi qu'il arrive, vous ne regretterez pas d'être restée sur la *Cybèle* ?

— Quoi qu'il arrive, répéta-t-elle avec fermeté. D'ailleurs, poursuivit Angélie, sous une sauvegarde telle que la vôtre, il ne m'est pas possible d'avoir peur.

Dans un regard le capitaine la remercia de la confiance qu'elle avait en lui, puis, prêt à partir où l'appelaient la gravité de la circonstance, il ajouta :

— Tous nos hommes vont être employés à la manœuvre ; descendez, je vous prie, dans votre cabine ; nous agirons mieux quand nous vous saurons à l'abri.

Angélie obéit. Elle regrettait son impuissance à venir en aide à ceux qui se préparaient à lutter contre le péril ; mais elle comprit que la femme ne doit pas prétendre à remplir des rôles d'héroïne, et elle descendit paisiblement.

Eh bien ! sont-ils venus jusqu'à nous ces ennemis, dont l'invasion paraissait aussi certaine qu'elle était redoutée ? Non, ils se sont arrêtés juste aux limites de l'Anjou, à deux pas, on peut dire, de cette ville de Saumur, qu'ils ont eu longtemps pour objectif, vers laquelle ils s'élançaient de toute l'ardeur de leurs désirs cupides, qu'ils couvaient du regard comme le farouche vautour la proie qu'il s'apprête à dévorer. Ils se sont arrêtés presque en face de ce sanctuaire, où, en présence des nombreux fidèles qui partageaient toutes vos angoisses, Monseigneur, votre voix émue, non moins que votre cœur, avait prononcé la solennelle consécration.

Cet arrêt subit et inattendu de l'ennemi, on pourra l'attribuer à des causes diverses, nous le savons ; mais toujours est-il qu'il a été fait selon votre prière ici à l'auguste Mère de Dieu. Vous lui avez demandé, Monseigneur, le salut de l'Anjou, et l'Anjou, menacé de toutes parts, dénué de tout secours humain, a été sauvé ; vous lui avez demandé le salut de Saumur, le point le plus menacé, et, contre toute espérance, Saumur a été préservé des horreurs de l'invasion ennemie.

Laissant donc au monde incrédule, ou aux indifférents, le soin d'explications plus ou moins embarrassées, nous tous qui savons ce que peut sur le cœur de Dieu la voix d'un évêque priant pour son peuple en danger, nous tous pour lesquels la reconnaissance n'est pas un devoir qui pèse, nous tous enfin qui n'avons pas oublié que Marie est la plus puissante comme la plus tendre des mères, nous disons : « Au fort de la détresse, le bon Pasteur, tremblant pour le salut de son troupeau, a eu recours à Celle que les siècles de foi, dans leur langue poétique autant que religieuse, aimaient à nommer la Divine Bergère, et la Divine Bergère a entendu, a exaucé la prière du bon Pasteur. »

Voilà ce que nous avons cru, et ce que nous croirons toujours ; c'est pourquoi nous avons pensé qu'il était juste de laisser à nos neveux un mémorial de ce trait frappant de la protection céleste, et à Notre-Dame-des-Ardilliers un don public de notre reconnaissance. Telle est la pensée qui a présidé à l'érection de ce *Chemin de la Croix*, dont Votre Grandeur, sur notre humble supplication, veut bien faire elle-même la solennelle bénédiction. De même, en effet, que ce monument devait être placé là où le bienfait avait été sollicité, de même il devait être béni par celui dont l'ardente prière l'avait obtenu, par celui que nous saluons tous dans l'élan de nos cœurs comme l'ange tutélaire de Saumur et de l'Anjou.

Et ici, que ne m'est-il permis, Monseigneur, de rappeler les autres titres sous lesquels vous saluez désormais, non-seulement l'Anjou et la France, mais encore le monde chrétien tout entier. Je dirais que Mgr l'évêque d'Angers est acclamé comme l'un des plus généreux athlètes de l'Église, l'un des plus fermes soutiens des prérogatives du Saint-Siège. Je dirais que le monde chrétien compte sur lui comme sur le défenseur intrépide de tous les droits que les ennemis de la religion, les oppresseurs de la faiblesse et de la justice, quels qu'ils soient, trouvent partout et toujours devant eux en face de l'attaque. Mais je dois laisser ces choses à des voix moins impuissantes, à une parole plus autorisée que la mienne.

Revenant donc à la cérémonie qui nous réunit, permettez-moi, Monseigneur, de dire ici bien haut que nous sommes on ne peut plus heureux de vous la voir accomplir au milieu de cette nombreuse et imposante assemblée de fidèles, ayant à leur tête ces pasteurs et ces prêtres si dignes et si recommandables par le talent et le zèle avec lesquels ils cultivent cette précieuse portion de votre troupeau.

Vous me permettez encore, Monseigneur, de saisir avec empressement cette occasion de remercier les âmes généreuses qui ont contribué à l'érection de ce monument, et sur lesquelles j'ose compter de nouveau pour lui donner son couronnement parfait.

Personne ici, sans doute, ne sera étonné de m'entendre rappeler dans cette circonstance le souvenir du R. P. Fort, parti pour une mission lointaine, emportant nos justes regrets, qui, avec l'aide des dignes filles de Jeanne de la Noue, n'a épargné aucuns soins pour réaliser, le mieux possible, la pensée qui a inspiré cette œuvre.

Et maintenant, en déposant aux pieds de Votre Grandeur l'hommage de nos plus pro-

fonds respects et de notre plus entier dévouement, je ne crains point, Monseigneur, de me poser comme le fidèle interprète de cette religieuse assemblée et de tous les cœurs qui battent encore aux sentiments de l'admiration et de la reconnaissance.

Le couronnement de l'œuvre consistera dans une inscription sur marbre, placée à la tête du *Chemin de la Croix*, constatant qu'il a été offert à Notre-Dame-des-Ardilliers par la ville de Saumur, pour remercier Dieu de l'avoir préservée de l'invasion ennemie, en 1870-1871. Mais cette inscription ne peut avoir lieu qu'autant que le chemin de croix aura été payé par les habitants de Saumur. Pour hâter le moment, les personnes qui veulent contribuer à ce don de la reconnaissance, sont priées d'envoyer leur offrande ou de faire connaître le chiffre de leur souscription, payable en une ou deux années, au R. P. Collineau, à la maison des Missionnaires, quai de Limoges, levée Notre-Dame. — Les noms des donateurs et ceux de tous les membres qui composent leurs familles respectives seront inscrits au *Livre d'Or*, où sont déjà la *Consécration* et les signatures de ceux qui y ont adhéré. — Ce livre sera déposé à Notre-Dame. — Le *Chemin de la Croix*, pour être un don digne du bienfait reçu, digne de ceux qui l'offraient, et du vénéré sanctuaire où il a été placé, il a fallu nécessairement y mettre un prix relativement élevé. Plus de la moitié des frais reste encore à acquitter.

Le tribunal de commerce de Marseille vient de rendre un jugement qui, en matière d'assurances, admet les principes suivants :

« Lorsque, par une même police, plusieurs immeubles distincts ont été assurés contre l'incendie avec des évaluations distinctes, dont les unes sont trop considérables, tandis que d'autres sont trop faibles, l'assuré ne peut, en cas de sinistre, faire régler en bloc le dommage éprouvé, pour compenser l'infériorité de certaines évaluations par l'excédant des autres.

» L'assuré doit, au contraire, subir la réduction sur les objets évalués à une somme trop forte et ne réclamer qu'un prorata du dommage subi sur les objets pour lesquels il a laissé un découvert. »

Cette jurisprudence impose donc à l'assuré l'obligation de n'affecter aux objets qu'il assure que leur valeur réelle et vénale et de le faire pour chacun de ces objets distinctement.

M. Ribeyre, rédacteur en chef du *Journal d'Angers*, nous a adressé la lettre suivante :

« Angers, le 20 mars 1873.

» A Monsieur P. Godet, directeur de l'*Echo Saumurois*.

» Mon cher confrère,

» Vous avez découpé dans le *Maine-et-Loire* et reproduit dans l'*Echo Saumurois* une note malveillante et déloyalement inexacte à l'égard du *Journal d'Angers*.

» Vous avez eu tort, car croyez bien que, si je trouvais dans le *Courrier de Saumur* un article agressif contre votre journal, je m'abs-tiendrais de le reproduire.

» Permettez-moi d'ajouter que, n'ayant jamais attaqué l'*Echo Saumurois*, j'étais en droit d'attendre de vous une attitude, sinon confraternelle, du moins impartiale. Ma réserve commandait la vôtre. Si cependant vous éprouviez le besoin d'entrer en lutte suivie avec le *Journal d'Angers*, vous me trouveriez parfaitement disposé à vous répondre.

» Veuillez agréer, etc.

» FÉLIX RIBEYRE,

» Directeur du *Journal d'Angers*. »

Notre confrère se montre plein de bonnes dispositions à notre égard. Merci !

Quant à entrer en polémique avec lui, cela nous semblerait peine perdue. Nous ne partagerions pas les mêmes sentiments, et, après de longues discussions, nous nous retrouverions sans doute l'un et l'autre à notre point de départ.

En attendant la représentation à Saumur de VIOLETTA (*la Traviata*), nous publions un extrait du compte-rendu que l'*Union de l'Ouest*, d'Angers, a consacré à l'œuvre de Verdi et à ses principaux interprètes :

« ... Pour cette soirée, il y avait le désir d'entendre à nouveau M^{me} Lemoine-Cifolelli,

depuis trop longtemps éloignée de notre scène.

» Tout le monde savait que le rôle de Violetta était, pour M^{me} Cifolelli, un beau rôle parmi les beaux, car elle sait les faire monter tous à la hauteur de son talent. Aussi la salle était comble, et je sais telle loge à huit places où dix-neuf personnes se sont présentées.

» Je n'ai point à analyser le libretto, que presque tout le monde connaît, puisque c'est la *Dame aux Camélias* mise en musique....

» M. Justin Née (Rodolphe d'Orbel) a très-bien chanté son couplet et son duo avec Violetta, au premier acte :

Un jour, l'âme ravie,
Je vous vis si jolie,

et toute la scène finale au moment où Violetta va mourir.

» M. Morlet (d'Orbel père) a dit avec beaucoup d'âme les deux couplets, si pleins de beaux sentiments, et dont la musique est à la fois si simple et si mélodieuse, lorsqu'il engage son fils Rodolphe à quitter Violetta :

Lorsqu'à de folles amours
Tu livrais tes plus beaux jours, etc.
Ne reviendras-tu jamais
Dans cet asile de paix, etc.

» Il a été également très-émouvant dans toute la scène précédente, lorsqu'il engage Violetta à lui rendre son fils.

» Tout le reste de la pièce roule sur Violetta seule, et M^{me} Cifolelli s'y est montrée supérieure, si cela est possible, à ce que nous l'avions connue jusqu'ici. Les expressions me manquent désormais pour dire l'admiration que j'éprouve en écoutant M^{me} Cifolelli. Avec elle, tout est à sa place ; dans les passages dialogués, rien de ce qu'elle a dit n'est perdu ; un mot, un monosyllabe vient juste à son heure, et tout le monde l'entend ; elle ne néglige rien, et c'est un talent que n'ont pas ou ne veulent pas avoir beaucoup de grandes cantatrices en renom.

» Je ne puis pas évidemment suivre pas à pas la partition pour dire les motifs de mon admiration au sujet de chaque note chantée par M^{me} Cifolelli, mais je dirai toutefois l'enthousiasme de la salle entière après le grand air final du premier acte, lorsque Violetta essaye de lutter encore contre sa passion pour Rodolphe :

Quel trouble !... En vain je voudrais m'en défendre ;
Mon faible cœur vient de se laisser prendre.
Serait-il vrai, je puis aimer !...

» La façon magnifique dont elle a chanté ce grand air lui a valu bravos et rappel, et vraiment on voudrait l'entendre toujours.

» D'un bout de la pièce à l'autre, même talent, même succès, même enthousiasme, et, pour moi, toujours l'impuissance de trouver des termes nouveaux pour dire mes impressions.

» Mais ce n'est pas seulement comme cantatrice que M^{me} Cifolelli est admirable, c'est aussi, et tout au moins autant, comme comédienne. M^{me} Cifolelli est dans son rôle depuis le moment où elle entre en scène jusqu'au dernier mot, au dernier geste.

» Il y a quatre actes dans la *Traviata* ; au premier acte, l'insouciance au milieu des plaisirs ; au second, le bonheur tranquille d'abord, puis le sacrifice ; au troisième, le retour aux agitations bruyantes, mais avec le désespoir dans l'âme ; au quatrième, la maladie incurable, la lutte contre la mort, alors qu'elle voudrait vivre pour épouser son Rodolphe, que d'Orbel lui accorde.

» Partout, M^{me} Cifolelli a été merveilleuse ; la scène finale, depuis l'entrée de Rodolphe jusqu'à la mort de la pauvre Violetta, a été chantée et jouée par elle de la façon la plus saisissante et la plus dramatique.

» Un mot résumera tous les jugements sur M^{me} Lemoine-Cifolelli, et je suis sûr de n'être démenti par aucun de ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre, comme chanteuse et comme comédienne : c'est la perfection. »

Faits divers.

On écrit de Bordeaux :

Mano a déclaré qu'il voulait se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui l'a condamné aux travaux forcés à perpétuité. A peine rentré dans sa prison, après les débats, il a manifesté son intention en disant à son gardien :

« Il n'y a pas de milieu, il faut qu'on me rende à la liberté, ou bien il faut me guillotiner. »

Quand M. le président lui adressa la question d'usage, pour lui demander s'il avait

quelque chose à dire sur l'application de la peine, Mano se leva et dit à haute voix :

« On m'a dit qu'il y avait une justice ; mais ce n'est pas vrai, puisqu'elle vient de me déclarer coupable : ce n'est pas de la justice ! »

Le *Soir* assure que le fameux pèlerinage de la Mecque, qui est toujours pour les gouvernements européens un grave sujet d'inquiétudes, s'est effectué cette année dans les conditions les plus rassurantes. Grâce au zèle intelligent de la commission sanitaire, composée de médecins français, anglais et ottomans, il n'y a pas eu un cas de choléra parmi les visiteurs de la ville sainte, dont le nombre aurait dépassé le chiffre de 450,000.

Dernières Nouvelles.

L'Assemblée en est à la troisième délibération sur le projet de loi relatif aux commissions administratives des établissements de bienfaisance. M. Journault, de Sèvres, fait un long discours des plus historiques et des plus diffus pour démontrer que l'administration de la charité publique doit appartenir exclusivement aux conseils municipaux. Grand bien lui fasse ! au lieu de la charité publique, nous aurons la charité politique, une institution d'un nouveau genre. M. le comte de Melun, qui est peut-être l'homme de France le plus compétent dans la matière, réfute aisément l'histoire de M. Journault.

La commission de l'assistance publique a entendu le rapport de M. Joigneaux sur l'ouvrage de M. Naz, qui traite la question de l'extinction du paupérisme.

M. Tallon a ensuite donné lecture de son rapport sur les enquêtes des conseils généraux.

Il résulte de ces enquêtes que les principales mesures réclamées par les corps consultés sont :

- 1° L'établissement de bureaux de bienfaisance dans chaque commune ;
- 2° L'organisation de l'assistance médicale ;
- 3° La création de ressources spéciales.

Ces trois points feront l'objet de discussions ultérieures de la commission.

La commission électorale doit entendre le ministre de l'intérieur.

Elle semble avoir un plan bien arrêté et être prête à le défendre, dùt-elle résister à M. Thiers.

On attend avec impatience le moment où elle aura terminé ses travaux de concert avec la commission de décentralisation.

Nous avons déjà dit que le rapport de la commission de décentralisation serait probablement fait pendant les vacances.

La majorité de l'Assemblée admet la nécessité de la nomination d'une commission de permanence pendant les vacances, car tout le monde est mortel et la Constitution de Broglie n'a pas prévu ce cas.

D'ailleurs l'année dernière il en existait une, elle est aussi nécessaire aujourd'hui.

Les amis de M. Thiers, voyant la chose inévitable, préférèrent aller au devant de cette proposition que de l'attendre, pour la lui faire accepter avec précaution.

Les vacances ne pourraient bien ne commencer que le 9 avril.

La date des élections n'est pas encore arrêtée.

Le Président de la République a reçu hier la commission départementale de Seine-et-Oise conduite par le préfet de ce département. Elle venait féliciter M. Thiers sur le résultat des négociations avec l'Allemagne.

M. Thiers a assez longuement causé avec ces messieurs et les a entretenus de la situation actuelle qui est satisfaisante. Il a énuméré nos ressources financières, a parlé des mesures prises par lui et actuellement arrêtées pour pouvoir remplir les engagements contractés. Il a déclaré en terminant qu'il était assuré de pouvoir effectuer aux époques fixées les paiements auxquels il s'était engagé à moins de difficultés imprévues.

Les membres de la commission départementale ont renouvelé au Président l'expression de leur gratitude et ont loué la sagesse des dispositions prises.

Des adresses de félicitation continuent à venir de différents points de la France.

